



La Secrétaire Générale

Monsieur Sébastien LECORNU
Premier ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 02 JUIL. 2026

Monsieur le Premier ministre,

Nous avons pris connaissance de votre courrier adressé aux maires de France.

Nous partageons votre constat : face aux crises successives, les maires sont toujours en première ligne. Ils ont répondu présents pendant la pandémie, les crises climatiques, les émeutes, les catastrophes naturelles ou encore les épisodes caniculaires. Cet engagement quotidien est celui des élus locaux, des agents communaux et des collectivités.

C'est précisément pour cette raison que plusieurs points de votre courrier appellent des observations.

Vous rappelez les investissements réalisés pour adapter notre pays au changement climatique. Force est de constater que l'immense majorité des réalisations que vous citez relève d'abord des communes, des intercommunalités, des départements et des régions. Ce sont les collectivités qui portent, financent et conduisent ces projets, souvent avec des moyens contraints. L'État accompagne parfois, mais il ne peut en revendiquer seul le bilan.

De la même manière, nombre des propositions annoncées reposent, une fois encore, sur l'engagement des collectivités. Les maires ne s'y dérobent pas. Ils assument leurs responsabilités. Encore faut-il leur donner les moyens d'agir.

Sur la santé, les élus locaux constatent chaque jour une réalité différente des annonces. Les services hospitaliers, qui relèvent de la responsabilité de l'État, saturent faute de moyens humains et financiers. Depuis des années, une logique essentiellement comptable s'est imposée. La tarification à l'activité (T2A), censée améliorer l'efficacité du système, n'a pas répondu aux attentes. Elle a, au contraire, contribué à fragiliser durablement l'hôpital public et les conditions d'exercice des soignants.

Concernant le Fonds vert, les collectivités constatent également que son périmètre se réduit progressivement, tandis que les crédits deviennent toujours plus fléchés. De nombreux projets pourtant indispensables à l'adaptation au changement climatique ne répondent pas aux critères d'éligibilité. Ainsi, la climatisation adaptée ou les solutions de rafraîchissement dans certains établissements scolaires demeurent parfois exclues des dispositifs de financement

alors même qu'elles répondent à un besoin concret de protection des enfants et des personnels.

A ce titre, le Gouvernement a fait de la rénovation énergétique des bâtiments une "priorité claire", par des obligations toujours plus contraignantes pour les collectivités et qui mobilisent nos ressources. Aussi bénéfique soit-elle, la rénovation énergétique ne répond pas à l'urgence du rafraîchissement.

Vous évoquez également la confiance accordée aux territoires dans la gestion de la Fête de la musique. L'expérience vécue par de nombreux maires ne correspond malheureusement pas à cette présentation. Dans le Bas-Rhin, par exemple, l'arrêté préfectoral n'a été transmis aux communes qu'à 15 h 25 pour une application à 16 heures, sans concertation préalable avec les maires. Une telle méthode ne peut être assimilée à une véritable confiance accordée aux élus locaux.

Les maires demandent depuis longtemps une relation fondée sur le respect mutuel, la concertation et la subsidiarité. La confiance ne peut se résumer à demander aux collectivités de mettre en œuvre des décisions arrêtées sans elles. Les élus locaux aspirent à davantage de liberté, d'autonomie et de responsabilités effectives.

Les maires continueront, comme ils l'ont toujours fait, à répondre présents. Ils n'ont jamais manqué à leur devoir lorsque la Nation traversait des crises. En retour, ils attendent que l'État fasse pleinement confiance aux territoires, respecte leur expertise de terrain et leur donne les moyens d'agir plutôt que de multiplier les injonctions.

L'Association des Maires de France demeurera, comme toujours, un partenaire exigeant, loyal et constructif au service de nos concitoyens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Murielle FABRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a small dot at the end.